

La ligne à grande vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique

par Solveig Anrep

La LGV Sud Europe Atlantique est un projet de ligne à grande vitesse qui prolongera la branche sud-ouest de la LGV Atlantique jusqu'à Bordeaux, pour rejoindre ensuite l'Espagne par la LGV Bordeaux-Espagne d'une part et Toulouse par la LGV Bordeaux-Toulouse d'autre part.

Les motivations du projet.

La réalisation de ce projet se fait en réponse à un besoin urgent de désengorgement du trafic routier, il permettra d'améliorer considérablement le transport fret et de voyageur et ouvre des horizons considérables en terme de développement économique. L'impact du trafic actuel sur l'environnement est également une des motivations du projet LGV.

Les objectifs du projet.

La future ligne LGV Sud Europe Atlantique prévoit de construire une ligne qui pourrait être parcourue théoriquement à une vitesse de 350km/h voire 360 km/h.

Le projet de construction a pour objectif de relier par le TGV le Sud-Ouest (le Poitou Charentes, l'Aquitaine et les Midi-Pyrénées) aux capitales européennes Londres, Paris, Amsterdam et Madrid. Le trajet Paris-Bordeaux s'effectuerait en 2h05 contre 3h actuellement, à une vitesse de 300 à 320 km/h. Il contribue également au rapprochement des métropoles entre elles et à la continuité des réseaux ferroviaires entre la France et la péninsule ibérique. De plus les liaisons inter-cités comme Tours-Poitier-Angoulême-Bordeaux seront également améliorées.

Le projet apportera une réponse à la saturation de la ligne historique. En effet, actuellement il existe des écarts importants de vitesse entre les TGV (qui circulent à 220 km/h), les trains du FRET et les TER, ce qui réduit considérablement le débit maximum possible, d'ores et déjà atteint sur certaines portions de la ligne.

La saturation de la ligne s'explique pour des raisons de sécurité qui imposent de maintenir en permanence une distance suffisante entre deux trains circulant sur la même voie pour éviter qu'un train ne rattrape celui qui précède. Chaque train circule donc à l'intérieur d'un horaire prévu à l'avance : c'est son créneau de circulation. Ainsi, certains trains de marchandises mettent plus de 10 heures pour le trajet Bordeaux-Paris car ils sont arrêtés plusieurs fois sur des voies d'évitement afin de laisser passer les trains de voyageurs

Comparaison des temps de parcours des trains TGV entre 2005 et 2016

	2005	2016
Paris - Poitiers	1h25	1h15
Paris - Angoulême	2h10	1h45
Paris - Bordeaux	3h00	2h05
Paris - La Rochelle	2h50	2h25
Poitiers - Bordeaux	1h40	1h05

Les atouts d'une ligne à grande vitesse pour le Sud Europe Atlantique.

Les avantages d'une LGV sont d'ordre :

- Environnementaux : le train consomme jusqu'à dix fois moins de carburant par voyageur par rapport à la route.
- Economiques : la mise en service d'une ligne nouvelle à grande vitesse a un indéniable impact sur les activités économiques des territoires concernés. Les entreprises régionales peuvent voir leur compétitivité s'améliorer et leur marché s'élargir.
- Pour l'emploi : l'impact sur l'emploi est double : un impact temporaire pendant la construction avec la création ou le maintien d'emplois liés aux chantiers, et un impact permanent dû au développement durable de l'activité.

Le financement de la ligne.

Le financement de la ligne s'effectue à la fois par des subventions publiques et par des investissements privés. Les apports sont :

- L'état : 3 milliards environ
- RFF : 1 milliard
- Lisea dont les actionnaires sont :
 - o Vinci : 1,3 milliard
 - o Groupe Caisse des dépôts : 1 milliard environ
 - o Sojas : 800 millions environ
 - o Axa Private Equity : 700 millions environ ;

Lisea sera rémunérée par les redevances versées par les sociétés dont des trains circuleront sur cette ligne.

L'ensemble de la LGV SEA est inscrit dans le programme prioritaire de 2 000 kilomètres de lignes nouvelles à grande vitesse à lancer d'ici 2020, figurant dans la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La construction de la ligne devrait commencer au premier semestre 2012 et durer soixante-treize mois.